

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 JUILLET

INFORMATIONS

LA CANDIDATURE OFFICIELLE

M. Cunéo d'Ornano a déposé hier la proposition de loi suivante :

« Article premier. — La candidature officielle est interdite. Elle résulte de l'intervention du gouvernement, de ses fonctionnaires et des salariés de l'Etat de tous ordres dans l'élection au profit d'un candidat.

» Art. 2. — Elle est qualifiée crime et punie de la dégradation civique.

» Le candidat du gouvernement qui n'aura pas publiquement répudié le patronage officiel de l'administration, sera privé de son droit d'éligibilité pendant cinq ans.

» Art. 3. — La responsabilité des agents inférieurs n'est pas couverte par celle de leurs chefs hiérarchiques.

» Art. 4. — L'article 463 du Code pénal n'est pas applicable.

» Art. 5. — En cas de refus du ministère public de poursuivre sur les faits dénoncés, tout candidat qui se croira lésé dans ses droits, dans ses intérêts, pourra saisir directement la Cour d'assises, au jour qui sera fixé par le président désigné, d'une demande de dommages-intérêts contre les fonctionnaires et agents qui auront, par leurs actes et par leurs agissements, exercé une pression sur un ou plusieurs électeurs.

» Art. 6. — Le délai de la citation sera de huitaine.

» Art. 7. — La preuve des faits se fera conformément aux dispositions du Code d'instruction criminelle. »

DÉPUTÉS OU SOLDATS

M. d'Elva a déposé également sur le bureau de la Chambre son rapport sur la proposition de M. Camille Dreyfus relative à la situation des membres du Parlement en temps de guerre.

Le rapport conclut à la prise en considération de la proposition de loi qui, on s'en souvient, compléterait les deux Chambres par des députés suppléants élus par les Conseils généraux des départements dans lesquels il se serait produit des vacances.

L'Éclair, qui est un journal républicain, et plutôt radical que modéré, avoue que la fête du 14 juillet a été peu républicaine :

« La fête a été très gaie, sans caractère spécial. C'a été une grande kermesse populaire. On voyait aux drapeaux que la République en était, mais aux drapeaux seulement. Plus d'arcs de triomphe aux figures symboliques, plus de Mariannes émergeant des roses, toutes blanches sous leur bonnet rouge et leur écharpe tricolore, plus de Marseillaise hurlée par les rues. Par exemple des bals partout, plus de bals que jamais. La foule oublie peut-être un peu l'héroïsme des épiques aïeux, mais elle se souvient que le soir de la grande journée, devant la terrible forteresse vaincue, ils dansé-

rent ; elle danse à leur exemple, c'est sa façon de célébrer la République, en l'an de grâce 1890. »

On voit que nous sommes bien justifié de nous montrer très sceptique au sujet de l'enthousiasme populaire pour les anniversaires républicains.

LE 20^e CORPS D'ARMÉE

On annonce pour aujourd'hui, à l'Officiel, un décret portant création du 20^e corps.

Ce corps aura son état-major à l'Élysée et son chef déjà désigné est M. le général de division Brugère.

M. QUESNAY DE BEAUREPAIRE

Le Journal officiel publie un décret dont voici l'article premier :

« M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général près la Cour d'appel de Paris, est promu au grade de commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur. Officier du 13 juillet 1889 ; procureur général près la haute cour de justice. Titres exceptionnels. »

Titres très exceptionnels, en effet, et promotion contraire à toutes les règles des promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Les Nouvelles affirment que cette nomination dans l'ordre a été exigée malgré la résistance de la chancellerie par M. Carnot.

Le commandeur Q. de Beaurepaire, officier depuis l'an dernier seulement, est le digne pendant du divisionnaire Brugère.

Notre ordre national et notre armée sont gravement atteints par le même coup parti de la même main.

Ce nouveau coup du commandeur aura un triste retentissement.

On a beaucoup ri de la nullité de M. Carnot. On a eu tort. Il est pis que nul. Il est dangereux pour les plus nobles institutions du pays.

Les deux bataillons de marche d'infanterie de marine, désignés pour tenir garnison dans le gouvernement de Paris, sont arrivés avant-hier à destination.

Le premier bataillon a fourni de suite la garde du ministère de la marine.

Une dépêche d'Halifax signale un nouvel incident à Terre-Neuve. Un croiseur terre-neuvien aurait donné la chasse à un croiseur français et aurait même tiré sur lui un coup de canon. Le navire français aurait réussi à s'échapper.

INCENDIE A CLAIRVAUX

Un grave incendie s'est déclaré hier matin, à 2 h. 1/2, dans la maison centrale de Clairvaux.

Le feu a pris dans les réserves de planches de l'atelier des cadres appartenant à M. Cocam et situé dans l'enclos de la maison centrale, entre la deuxième et la troisième enceinte du côté des villages. En moins d'une demi-heure, trois piles de planches de 10 mètres de haut étaient en feu, formant un immense brasier de 150 mètres de long sur 30 de large.

L'alarme a été donnée par les sentinelles à Clairvaux et par les lueurs de l'incendie dans

les pays voisins. Les pompiers de la gare de Longchamps, de Ville, sont accourus en toute hâte.

Pendant plus d'une heure, la maison centrale a couru les plus grands dangers ; la chaleur faisait éclater par rayonnement, malgré la distance, les tuiles et les ardoises.

Les toitures ont été incendiées ; le mur extérieur a été gardé par les soldats pour éviter les évasions de prisonniers. On a été obligé de faire la part du feu. Les pertes sont évaluées à 2,000 fr. Il n'y a eu aucun accident à déplorer. Le feu continue, mais sans danger ; il est maîtrisé.

A Saint-Cyr

Que se passait-il donc à Saint-Cyr ? Les brigades ont recommencé, et entre anciens et nouveaux plus d'un cartel a été échangé, à échéance. Il est vraiment déplorable que la concorde ne règne pas entre de futurs officiers de l'armée où l'union de bons camarades est un des gages de cohésion et de force militaire. On assure qu'à la suite de brigades exercées par les anciens sur les melons, ces derniers se sont révoltés contre les traditions et se sont vengés en attachant un ancien à un arbre pendant toute la nuit : *Indeïra!*

La plus grande animosité règne dans l'École et le cadre appréhende d'un moment à l'autre des collisions où le sang pourrait bien couler. Il est impossible qu'un tel état de chose subsiste longtemps et nous avons la ferme conviction que M. le général commandant l'École rétablira à bref délai le bon ordre parmi nos élèves-officiers. On a essayé d'insinuer que les rapports faits à ce sujet avaient été jetés au panier. Cette nouvelle est certainement erronée. Il est inadmissible que devant une aussi grande effervescence les autorités supérieures restent impassibles.

L'INCENDIE DE FORT-DE-FRANCE

Les journaux de la Martinique nous apportent l'épouvantable récit de l'incendie de Fort-de-France. Cette catastrophe est certainement une des plus terribles du siècle.

Nous empruntons au Propagateur de Saint-Pierre une partie des détails qu'il publie :

« Dimanche, à neuf heures du matin, le télégraphe annonçait à Saint-Pierre qu'un incendie considérable s'était déclaré au chef-lieu, menaçant une partie de la ville. Peu d'instants après une dépêche de M. le gouverneur adressée au maire appelait au secours, demandant des hommes et des pompes. Puis le télégraphe cesse de fonctionner, le fil est coupé par le feu. L'angoisse est à son comble.

» Sans attendre la réquisition officielle, M. Léon Girard, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur, a déjà donné l'ordre de mettre sous pression les deux vapeurs l'Audacieux et la Perle. Le maire, le commissaire de police, les officiers de la Compagnie des pompiers déploient une grande activité. A midi, les deux yachts partent chargés de monde à couler bas, l'Audacieux remorquant une bagarre dans laquelle se trouve la pompe de la Chambre de

commerce et plusieurs pompes de la ville. Le maire de Saint-Pierre et le capitaine des pompiers embarquèrent sur la Perle. Il souffle un vent violent...

» Le spectacle vous épouvante. Le « Bord-de-Mer » brûle ; tous les hangars de bois flambent jusque dans l'eau ; l'Hospice est déjà détruit ; l'usine Pointe Simon se consume dans une de ses ailes. Du large la ville semble vide, abandonnée au fléau. Le feu, parti du milieu de la rue Blénac, de la Grand'Rue, de la rue Saint-Louis, a tout dévasté sur une largeur de plus de 400 mètres jusqu'à la rivière Madame. L'incendie en ce moment remonte contre le vent, et dévore le boulevard Douzelot.

» On débarque vers une heure et quart ; on court au feu. La ligne des maisons menacées s'étend sur près de 1,000 mètres du Palais de Justice au Canal. Il faut à tout pris sauver le Palais de Justice.....

» Oh ! l'heure terrible et l'épouvantable spectacle ! La fumée suffocante couvre la ville comme d'un immense drap noir. A travers, le soleil se voit à peine, rouge, fuligineux, ayant l'aspect d'une lampe funéraire recouverte de son voile de crêpe. Le tocsin bat ses derniers coups dans le clocher de la cathédrale déjà atteinte. L'incendie crêpe avec des déchirements de fusillade ; les femmes courent affolées ; les enfants crient. Tout ce monde s'enfuit dans une confusion indescriptible ; les meubles sont lancés des étages ; la rue est jonchée d'éclats de verre et de porcelaine, de débris de toutes sortes, augmentant encore le danger et les difficultés de la lutte. Tout d'un coup le cri : « Gare la mine ! » Puis une détonation formidable. C'est une maison qui saute. On essaie, mais bien tard, de faire la part du feu. Le sol tremble ; tout un pâté de maisons s'affaisse ; une femme a la tête emportée par un éclat de pierre.

» La cloche se tait ; le clocher s'effondre ; l'église n'est plus. Les orgues merveilleuses coulent en un ruisseau d'étain liquide sur les marches du parvis où il se mêle au bronze des cloches qui bouillonne comme au fond d'un creuset. Une seconde détonation aussi formidable que la première. C'est une pharmacie qu'on fait sauter ; mais en vain. Le feu traverse la rue, se propage aux débris ; de là, gagne le pâté qu'on a voulu préserver. Le pensionnat des Sœurs est atteint, la poste, le télégraphe, la maison Nardy, l'hôtel Bédial, toute cette étendue encore considérable que l'incendie avait épargnée au début et qu'on pouvait croire sauvée s'allume. Les explosions se succèdent, impuisantes. A cinq heures, plus de 450 maisons, les plus belles et les plus riches de la ville, brûlent toutes en même temps. C'est un spectacle terrifiant.....

» Le jour éclaire un spectacle qui vous arrache l'âme. Partout la dévastation, la ruine, l'image de la complète désolation. L'entièrement de la lutte a fait place à la prostration. La nature reprend ses droits, des pleurs coulent de bien des yeux à la vue de femmes, d'enfants, cherchant l'emplacement de ce qui fut le foyer, et jetés du jour au lendemain, sans vêtements et sans pain, à la charité publique.

» A huit heures, les deux bateaux l'*Audacieux* et la *Perle*, qui n'ont cessé de voyager depuis la veille entre les deux villes, portant des secours sans cesse renouvelés, arrivent de Saint-Pierre. M^{re} l'évêque débarque un des premiers. La foule des sinistrés, femmes et enfants à moitié vêtus, s'agenouille sur le passage du prélat dont la figure est baignée de larmes. A chaque nouvel arrivant c'est une scène déchirante nouvelle. La Savane est jonchée d'épaves arrachées au fléau, au milieu desquelles campe, dans un affreux dénûment, toute une population mourant de faim, de soif et en même temps de froid, car la pluie est tombée vers le jour, perçant jusqu'aux os ces malheureux sans autre abri que les arbres de l'Esplanade.

» Bientôt les secours arrivent. Saint-Pierre tout entier voudrait se rendre à Fort-de-France.... »

Les pertes sont évaluées à plus de quarante millions et on a eu à déplorer la mort de douze personnes. Six soldats, en outre, n'ont pas répondu à l'appel et on craint qu'ils ne soient restés ensevelis sous les décombres :

« Aujourd'hui, dit en terminant le *Propagateur*, Fort-de-France a l'aspect désolé des ruines légendaire du littoral de la mer Morte. La population émigre. Dans des rues incendiées, désertes, quelques curieux promènent leur étonnement. De-ci, de-là, sur les ruines encore chaudes de leurs demeures, quelques personnes sont revenues, rapportant les épaves arrachées à la dévastation, et sous un abri improvisé, contemplant le désastre et en mesure l'étendue. Leur résignation vous serre le cœur.

» A l'aspect de ce désert, sur lequel la flamme a passé, qui, hier, était une ville heureuse et riche ; à l'idée des misères sans nombre et des détresses imméritées de l'heure présente ; au souvenir des scènes terribles auxquelles nous avons assisté, le cœur nous défaille encore et les larmes nous viennent aux yeux.

» Une seule chose console de ces scènes désolantes, ce sont les témoignages de sympathie, de pitié, de solidarité chrétienne qu'elles provoquent.....

Un honorable négociant de Saint-Pierre, M. du Prey de La Ruffinière, a fourni à un rédacteur de la *Gironde* les renseignements suivants :

« L'incendie s'est propagé d'autant plus vite qu'il a éclaté à un moment où une grande partie de la population de Fort-de-France s'était portée à la campagne, comme elle le fait chaque dimanche. Ceux qui étaient restés à Fort-de-France n'eurent, au premier moment, qu'une idée : sauver leurs meubles, au lieu de circonscrire le feu en faisant sauter quelques maisons.

» De plus, Fort-de-France est absolument dépourvu d'eau ; il n'est desservi que par le canal Guédon. Et comme si tout se réunissait pour consumer la malheureuse ville, il y avait ce jour-là un violent ouragan : des flammèches ont été transportées à plus d'un kilomètre de la ville.

» Ce n'est qu'à quatre heures du matin que s'apaisa l'incendie, dont l'intensité a été telle qu'il ne reste, nous dit M. du Prey de la Ruffinière, sur les lieux du sinistre, qu'une poussière blanche. Pendant trois ou quatre jours, le foyer resta très ardent et les trois quarts de la ville de Fort-de-France ne présentèrent plus que l'aspect d'un immense terrain dévasté et désert. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 18 juillet 1890.

Le marché est très calme et très ferme. Le 3 0/0 s'améliore encore à 91.85. Le 4 1/2 0/0 se maintient au cours de 106.95.

Les valeurs de crédit se ressentent de la bonne tenue de nos rentes et l'action du Foncier se voit vivement recherchée à 1,235 fr. La Banque de Paris et des Pays-Bas termine aujourd'hui l'émission des nouvelles obligations de la Daira. Les renseignements qui nous parviennent font espérer un succès égal à ceux que ce grand établissement a toujours remportés. La Banque d'Escompte progresse à 515. Le Crédit Lyonnais est en hausse à 751. C'est le mercredi 23 courant qu'aura lieu l'émission de 100,000 obligations nouvelles des Chemins de fer Portugais au prix de 355 fr., rendement net de 4.26 0/0, impôts non déduits et sans tenir compte de la prime de remboursement à 500 francs.

La Société Générale se traite à 480 considérée comme une des premières valeurs du marché. La Société des Dépôts et Comptes courants, qui jouit de la même réputation méritée, clôture à 600.

La Banque Nationale du Brésil, qui cotait 602.50 avant le détachement de son coupon de 11.33, est à 604.35, ce qui constitue une hausse considérable pour cette valeur de plus en plus prisée par le public.

Les Etablissements Eiffel sont recherchés à 355 et 560.

Les Alpines sont fermes à 213.75. Disons à ce sujet que l'on télégraphie de Vienne : Bien que les résultats définitifs de la conversion des obligations des Alpines ne soient pas encore entièrement connus, il est dès à présent certain que la plus grande partie des titres ayant été présentés à l'échange, les souscriptions devront être réduites dans une notable proportion.

La Gold Trust s'échange à 70. Les Pierrières de Ceylan à 54 et 60. Les Chemins Economiques à 412.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MAINTIEN DANS LEURS FOYERS DES HOMMES DE LA CLASSE DE 1885 EN CONGÉ

Le président du Conseil, ministre de la guerre, décide que les hommes appartenant à

la classe de 1885, qui sera prochainement renvoyée dans ses foyers, actuellement en congé ou en permission de trente jours, à titre de soutiens de famille ou de convalescence, ou pour affaires personnelles, n'auront pas à revenir à leur corps et seront maintenus dans la position de congé jusqu'au renvoi de leur classe.

Les hommes gradés seront remplacés dans leur emploi.

L'INSTRUCTION DES JEUNES SOLDATS

Les généraux et les chefs de corps ont été invités par le ministre de la guerre à rechercher les changements à introduire dans l'instruction des jeunes soldats par suite de la réduction du temps de service.

L'intention de M. de Freycinet est de faire préparer pour le mois d'octobre, non pas une refonte de règlements de manœuvres et du service en campagne, mais une élimination des prescriptions surannées qui chargent l'instruction des recrues.

Ce sont les généraux du Guiny, Loizillon et Jamont qui, après les manœuvres, arrêteront l'ensemble des simplifications qu'il convient d'apporter à nos principaux règlements, comme conséquence de l'adoption du service de trois ans et de la poudre sans fumée.

LES MÉDECINS DE RÉSERVE

Le ministre de la guerre a décidé que l'appel des médecins de réserve, en 1890, aura lieu dans les conditions suivantes pour les manœuvres d'automne : 230 médecins aides-majors de 1^{er} ou de 2^e classe, 36 médecins majors de 2^e classe.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du SAMEDI 19 juillet, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2 du soir.

Programme

1. *Le Grand Veneur*, allégo..... G. FÉVRE.
2. *Le Pré aux Clercs*, ouverture... HÉROLD.
3. *Sur le Bosphore*, sérénade orientale..... COUARD.
4. *Santiago*, valse..... CORBIN.
5. *La Mascotte*, mosaïque..... AUDRAN.

Le Chef de musique,
V. GOUBEAULT.

« Une fessée »

Sous ce titre, la *Petite Loire*, organe républicain de notre ville, publie avec délectation le récit de l'incident qu'on va lire :

Il n'est bruit en ce moment, dans la ville, que d'une fessée magistrale qui aurait été administrée, ces jours derniers, à un fonctionnaire, M. R....

Voici comment la chose nous a été contée : Quelques citoyens, parmi lesquels le fonctionnaire en question, se trouvaient, un soir de la semaine dernière, réunis au *Café de l'Union*, en train de faire une partie.

Pour un motif que nous ne connaissons pas, une querelle s'engagea entre M. G.... et M. R....

La partie fut immédiatement abandonnée, et ces messieurs sortirent dans la rue.

A cet instant, la dispute s'échauffa probablement, M. R.... fut bousculé, reçut quelques coups de poing, dans la lutte, fut déchiré du haut en bas, laissant à nu la partie la plus charnue de son individu.

A cet aspect, M. G.... n'y put tenir ; d'un bras, il enlaça son adversaire, et, de la main libre, il lui administra, à l'endroit que vous savez, une fessée retentissante, une de ces fessées magistrales qui font époque dans la vie d'un homme.

Les quelques spectateurs de cette correction qu'on n'applique d'ordinaire qu'aux enfants rebelles, se gardèrent bien, dit-on, d'intervenir, et se contentèrent de rire à gorge déployée.

Ils en rient encore, paraît-il. On dit aussi que le fonctionnaire ainsi malmené n'a rien trouvé à répliquer à son adversaire et s'est contenté de rassembler de son mieux les parties disjointes de son vêtement et de regagner cabin-caba son logis.

Quelle délicieuse correction !

C'est du dernier ravissant, raconté surtout par un frère et ami.

Après la publicité donnée à cet incident, l'administration d'où relève le fessé ne pourra que lui donner de l'avancement. Car, d'habitude, à moins d'être d'une nature par trop rebelle, l'homme ainsi morigéné conserve de la chose une impression plus durable sur l'esprit que sur.... le corps. Un avancement est donc justifié.

Si ledit fonctionnaire a perdu tout prestige près de ses subordonnés, il aurait occasion de le reconquérir sur un autre théâtre.

On prétend à Saumur que plus d'un fonctionnaire mériterait semblable correction. C'est bien possible.

CONCOURS DE PÊCHE A LA LIGNE

Le succès du concours de pêche à la ligne de l'année dernière a engagé les organisateurs de cette petite fête à recommencer cette année. En conséquence, la commission instituée à cet effet (au nombre de trente membres) invite les pêcheurs saumurois et étrangers à prêter leur concours ; le meilleur accueil leur sera fait.

Comme l'année dernière, ce concours aura lieu sur le Thouet, du pont de Saint-Florent au Pont-Fouchard, le dimanche 27 juillet.

Des cartes de un franc seront délivrées aux concurrents. Ils peuvent s'en procurer chez MM. les commissaires Clément, Lardé, Béchaud, Louet, Babin, Fresneau, et dans les principaux cafés. En même temps, une carte pour assister au banquet, au prix de 2 fr. 75, sera mise à leur disposition.

A 4 heures 1/2 du matin, rendez-vous à la Villa-Plaisance.

A 5 heures, contrôle des cartes et tirage au sort des places.

LE CHARLATAN

PAR ÉLIE BERTHET

Joséphine et M^{me} Deluzy continuaient leur promenade et n'apparaissaient plus que comme des ombres noires sur le sable clair des allées. Cependant, elles ne montraient aucune velléité de se séparer, et Robillard se demandait avec inquiétude comment il pourrait s'acquitter de son message, quand le hasard vint encore à son secours.

Le petit Léon, ne voyant plus à diriger son cerceau, s'était jeté sur un arbuste en fleurs, qu'il avait cassé sans remède. Sa mère, impatientée, lui commanda de rentrer à la maison. L'enfant gâté se mit à pleurer, et Victoire le prit par la main pour le ramener au château. Léon se laissa entraîner, mais il faisait retentir l'air de ses cris.

Le moment était favorable. Selon toute apparence, Victoire ne quitterait pas son fils sans être parvenu à l'apaiser, et, en attendant, Joséphine restait seule. Robillard profita de

l'occasion et s'approcha, sans bruit mais rapidement, de M^{lle} Jolivet.

— N'avez pas peur, Mademoiselle, lui dit-il avec volubilité ; vous m'avez vu déjà ici, et je vous apporte, de la part de mon maître, le docteur Jean, une lettre qui, paraît-il, est d'une haute importance.

Joséphine, surprise, fit d'abord un mouvement pour s'enfuir ; toutefois, elle se rassura en reconnaissant Robillard.

— Le docteur Jean ! répéta-t-elle ; que dites-vous, Monsieur ? Je croyais que le docteur avait quitté le pays.

— Il y est revenu, et il attend... pas bien loin de la Forge... la réponse au billet que voici.

Joséphine hésitait à prendre le papier.

— Que peut-il me vouloir ? demanda-t-elle.

— Je ne sais ; seulement je lui ai entendu dire qu'il s'agissait de vie et de mort.

— De vie et de mort !... Grand Dieu ! s'agit-il de mon pauvre père ? En effet, le docteur Jean a été consulté. Donnez, donnez.

Et elle saisit la lettre.

Le crépuscule devenant de plus en plus sombre, il était douteux que Joséphine pût encore lire ; mais elle avait d'excellents yeux

et, d'ailleurs, le billet se composait seulement de quelques lignes. Elle en prit donc rapidement connaissance.

— Le docteur m'annonce, dit-elle, qu'il désire me communiquer, de vive voix, certaines choses fort graves et me demande de le recevoir en secret demain... Pourquoi ne m'a-t-il pas fait cette communication dans la lettre ?

— Parce que, sans doute, Mademoiselle, il s'agit de choses trop importantes pour qu'il ose les écrire... Je vous en conjure, hâtez-vous de me donner votre réponse. On va venir et, si l'on me trouvait ici...

— C'est juste ; certaines personnes de la maison doivent ignorer... Eh bien ! poursuivit-elle, le docteur Jean est homme d'honneur, et je ne repousserai pas sa demande. Dites-lui qu'il se trouve demain, vers midi, dans la grande halle de l'ancienne forge, dont on ne ferme jamais les portes, car il n'y a rien à dérober. Là, je pourrai entendre ce qu'il peut me dire.

— Fort bien, Mademoiselle ; demain... à midi... dans la grande halle de la forge... le docteur s'y trouvera.

— Et vous ne soupçonnez pas, Monsieur

Robillard, vous l'ami et le confident du docteur, de quelle nature peut être cette communication ?

Au lieu de répondre, Robillard fit un saut en arrière et se mit à courir vers le bosquet. Joséphine chercha la cause de cette fuite précipitée, et aperçut Victoire qui revenait. Elle s'empressa d'aller au devant de sa sœur ; toutes deux ne tardèrent pas à rentrer.

Robillard, qui avait regagné l'abri des arbres, s'était arrêté pour respirer et aussi pour s'assurer s'il n'avait pas été vu par M^{me} Deluzy. Tout en demeurant calme, il ne songea plus qu'à reprendre le chemin de la station, afin de rapporter son message au docteur, et il se glissait déjà vers la petite porte, quand il dut faire halte de nouveau. On parlait à haute voix près de lui, et deux personnes, qui arrivaient dans un autre sens, paraissaient se diriger du même côté.

Robillard se blottit dans une touffe de bois et demeura immobile ; à moins d'un hasard extraordinaire, il croyait ne courir aucun risque d'être découvert.

Les voix se rapprochaient ; bientôt il entendit quelqu'un qui disait, sur le ton de la réprimande :

A 10 heures, clôture du concours.

A 11 heures, déjeuner à la Villa Plaisance.

A 4 heures du soir, distribution des prix sur la place de l'Hôtel-de-Ville, avec le grand concours de la Musique municipale.

De nombreux prix seront décernés aux vainqueurs.

Nota. — Chaque pêcheur aura droit à deux lignes.

COUR D'ASSISES

La prochaine session des assises de Maine-et-Loire, qui ouvrira le 4 août, ne durera que trois jours, aucune affaire importante ne figurant au rôle, qui se compose d'un infanticide, de vols et de quelques affaires à juger par contumace.

L'ORAGE DE JEUDI

On écrit de Brion, arrondissement de Baugé, le 17 juillet :

« Vers neuf heures, ce matin, un orage épouvantable de pluie et de grêlons énormes s'est abattu sur la commune de Brion ; les vignes, les blés, les chanvres sont perdus.

» Des fruits jonchent le sol. Les couvertures sont endommagées par les grêlons, de nombreux carreaux de vitres sont cassés. Les routes sont ravinées.

» Beaufort est, paraît-il, également très éprouvé.

» C'est un véritable désastre pour nos populations rurales.

» D'autres communes doivent avoir été atteintes par cette trombe d'eau mêlée de grêle ; les détails manquent. »

ANGERS. — Avant-hier jeudi, depuis six heures jusqu'à onze, plusieurs orages sont passés sur notre ville. De violents coups de tonnerre ont retenti à divers intervalles ; une pluie torrentielle, mêlée de grêle, n'a cessé de tomber pendant trois ou quatre heures, dit le *Journal de Maine-et-Loire*.

A certains moments, entre dix heures et dix heures et demie, le ciel était si noir et les nuages si peu élevés dans l'atmosphère que dans les rues on se serait cru au crépuscule. Beaucoup de magasins ont été contraints d'allumer le gaz.

A onze heures, le soleil a reparu et le beau temps a continué le reste du jour.

LE MANS. — L'orage du 17 juillet. — Jeudi, vers midi, un orage d'une violence extrême a éclaté sur Le Mans ; l'obscurité s'était répandue sur la ville, et chacun se demandait quel nouveau désastre allait sortir de ces nuages si noirs.

L'attente ne fut pas longue ; en un clin d'œil les rues étaient changées en ruisseaux, le tonnerre grondait, la foudre éclatait, jetant à terre des arbres et des cheminées, et une grêle abon-

dante brisait les carreaux et les plantes des jardins.

Chacun espérait que l'orage avait exercé ses plus grands ravages sur la ville ; il n'en est rien, à Laigné-en-Belin et dans cette contrée, les malheurs sont incalculables ; sur Sainte-Sabine, Saint-Jean, Sainte-Jammes, et dans la vallée de l'un des versants de l'Orne-Saonnaise et de la Sarthe, principalement sur les communes qui se rapprochent de Marolles et de Bonnétable, tout a été haché par la grêle.

On nous cite un cultivateur, M. Dagoreau, fermier à Autoigné, communes de Sainte-Jammes, qui perd une récolte de chanvre estimée à 6,000 francs.

D'un autre côté, l'orage éclatait avec une violence telle que les arbres cassés, au tronc, tombaient sur la route, qu'ils encombraient au point que les voyageurs en voiture étaient arrêtés dans leur marche.

Nous aurons malheureusement à revenir sur cette question, et à constater d'irréparables malheurs.

UN MORT DÉCORÉ

On lit dans le *Novelliste de la Sarthe* :

« Nous avons annoncé hier, d'après le *Journal officiel*, que M. le docteur Octave Foucher était nommé officier d'Académie.

» Or, si nos souvenirs sont exacts, nous lui avons consacré, il y a quelque temps déjà, un article nécrologique.

» La République se trouve donc avoir décoré un mort.

» Chaque année, de pareils faits se reproduisent. C'est la preuve de l'incurie qui règne dans les bureaux des ministères. »

1,600 KILOMÈTRES EN VÉLOCIPÈDES

Deux membres du Véloce-Club de Tours, MM. Bézard et Barré, se proposent d'accomplir une excursion de 1,600 kilomètres environ en traversant successivement le Maine-et-Loire, la Vendée, les Charentes, la Gironde, la Dordogne, la Corrèze, la Haute-Vienne, l'Indre et le Cher.

Nous leur souhaitons beau temps et bon voyage et nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante excursion.

LE DRAME DE PARTHENAY

On se rappelle le drame récent qui a ensanglanté un café-concert de Parthenay.

Le Cinghalais, qui avait tué involontairement d'un coup de pistolet son camarade, vient d'être condamné à 6 jours de prison par le tribunal correctionnel.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison de 1890. — Bains de mer de l'Océan. Pendant la saison des bains de mer, du 4^e mai au 31 octobre, la Compagnie d'Orléans délivre :

Pour Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, des billets aller et retour de toutes classes, avec réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

Les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, aux gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézeray, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (vid La Flèche), Saint-Antoine-du-Rocher (vid Tours), Baugé (vid La Flèche), Jumelles-Brion (vid Saumur) et de Châteaubriant, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires comprises entre ces divers points et Saint-Nazaire.

Ces billets sont valables pour le retour, savoir :

Ceux délivrés les vendredi et samedi, jusqu'au lundi suivant inclusivement ;

Ceux délivrés le dimanche, jusqu'au mardi suivant inclusivement.

En outre, il est délivré par la gare de Tours, les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine, pour les mêmes stations balnéaires, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, valables jusqu'au mardi suivant inclusivement, aux prix réduits ci-après :

1^{re} classe, 35 fr. ; 2^e classe, 26 fr., par place, aller et retour compris.

FAITS DIVERS

UN DRAME DE LA MISÈRE

Rue d'Arvon, à Paris, habitait une famille composée de huit personnes, père, mère et six enfants. Le père, M. Léon Hayem, âgé de 42 ans, né à Lille, était dessinateur. Sans travail depuis longtemps et dans le plus complet dénuement, tous résolurent de mourir ensemble. Ils allumèrent du charbon et attendirent la mort à venir.

Jeudi, la concierge de la maison, en balayant l'escalier, sentit une odeur âcre la prendre à la gorge, surtout à la hauteur du quatrième étage. Elle prévint la police qui pénétra dans l'appartement, où un spectacle effrayant frappa les regards. Le père et les enfants étaient morts ; seule, la femme Hayem, se redressant tout à coup sur son lit, se mit à dire : « Je croyais être morte ». C'est en ramenant instinctivement les couvertures sur sa tête qu'elle a dû l'existence.

D'après ce qu'elle a pu dire, son mari s'est couché à côté d'elle, après avoir allumé le réchaud, dans la soirée de dimanche, vers onze heures.

Ainsi, elle est donc restée près de quatre jours évanouie, à demi asphyxiée.

Chez le coiffeur, deuxième quinzaine de juillet.

Un monsieur décoré se fait tailler la barbe, qu'il porte en éventail.

— Faut-il la couper beaucoup ? demande le garçon.

— Assez pour que l'on puisse bien voir mon ruban...

Le comble du goût musical pour un caissier : Enlever la caisse, jouer des flûtes et se faire frouer au violon, sans tambour ni trompette.

tion des presses mécaniques.

Tout cela excitait son désir d'en voir davantage. Du reste, les deux inconnus ne se gênaient pas pour parler haut, et l'un d'eux disait, sur le ton de l'admiration :

— Ma foi ! vous aviez raison, Blaisot ; c'est un travail superbe ! Quelle exactitude ! quelle finesse de détails ! Cette « planche » ne peut manquer de vous faire honneur...

Peut-être y avait-il de l'ironie dans ces dernières paroles, car l'autre répliqua vertement :

— Honneur ! vous appelez ça de l'honneur, vous ! Cette planche pourrait plutôt me faire perdre, si l'on pendait encore pour ça, comme dans l'ancien temps.

Robillard, qui n'entendait qu'imparfaitement, se glissa dans la maison et voulut monter quelques marches de l'escalier, afin de jeter, s'il était possible, un regard furtif dans la pièce d'en haut.

Cette fois, sa hardiesse ne fut pas couronnée de succès. Comme il errait au milieu des ténébres, son pied rencontra une dame-jeanne de verre, qui se brisa avec fracas.

Le bruit fit bondir un des hommes qui se trouvaient à l'étage supérieur.

Ce qu'il faut savoir

Si vous éprouvez embarras d'estomac et d'intestins, manque d'appétit, ayez recours aux **Pilules Gicquel**, remède si efficace pour combattre la constipation, et pour chasser les humeurs, la bile et les glaires accumulés dans le tube gastro-intestinal. Vous éviterez ainsi : maux de tête, névralgie, étourdissements, congestions, maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie. Dans toutes les pharmacies vous pouvez vous procurer les **Pilules Gicquel**, à 1 fr. 50 la boîte.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE **A. RIVAUD**
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE c'est
L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, dérangements d'intestins, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la soif. Excellent aussi pour la Toilette et les Dents, préservatif certain contre les épidémies.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville.
Maison à Paris, 41, rue Richer

Exiger le nom de RICQLÈS
EN VENTE ÉGALEMENT LES

PASTILLES A LA MENTHE
DE RICQLÈS



LE GRESHAM
Compagnie d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848
Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96
ASSURANCES VIE ENTIÈRE, MIXTES, A TERME FIXE
Extra-ricques modes de Garantie et de Voyages
RENTES VIAGÈRES
Payables sans frais aux taux de 8, 10, 15, 17, suivant l'âge
Prospectus et Renseignements gratuits et franco.
à Paris, dans les bureaux de la Cie, 30, Rue de Provence
et dans les départements chez MM. les Agents de la Cie.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.

ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Eau-de-vie blanche pour fruits, préparée avec des alcools extra fins, conservant aux fruits toute la saveur et donnant une liqueur délicieuse.

Marmande... 4 fr. 50 le litre.
Montpellier... 4 fr. 75 —
Armagnac... 2 fr. —

Verre compris.
Demandez

LE PARFAIT GUIGNOLET
2 fr. 40 le litre et 2 fr. 25 par 6 litres.

PAU. GODET, propriétaire-gérant.

— Encore une fois, je désire juger par moi-même du point où en est votre interminable travail. Vous allez me montrer cette planche, qui vous occupe depuis plus de six mois... Je soupçonne qu'au lieu de travailler une partie des nuits, vous vous livrez volontiers à la fainéantise... Que diable ? vous trouvez ici assez d'avantages pour que vous me fournissiez quelques compensations !

— Allons donc ! répondit une autre voix d'un ton rogue, on est si mal encouragé !... Vous promettez beaucoup, Monsieur, mais vous ne tenez guère... Enfin vous allez voir ma planche, puisque vous le voulez... Croyez-vous qu'avec mon talent je ne pourrais gagner ailleurs l'asile et le morceau de pain que vous me donnez ici ?

— C'est possible, mais si vous exercez votre talent partout ailleurs...

Robillard n'en entendit pas davantage. Les mots n'arrivaient plus que confusément à son oreille, et les causeurs venaient de sortir du jardin. Lui-même se remit en marche avec précaution et sortit à son tour.

Dans l'espèce d'enclos, ombragé d'arbres rabougrés et hérissé de mauvaises herbes, qui entourait le pavillon, il revit les deux prome-

neurs, mais sans pouvoir distinguer ni leur costume ni leur visage. L'un d'eux, ayant tiré une clef de sa poche, ils entrèrent dans le bâtiment, et comme ils ne redoutaient aucun espionnage en pareil lieu, ils laissèrent la porte entrebaillée.

Nous le savons, le pitre du charlatan avait une sorte de curiosité espiègle, qui s'était développée dans sa vie de bohème. Redevenu maître de lui-même, à présent que sa commission était faite, il s'arrêta devant la maison et écouta.

Les gens qu'il épiait n'étaient pas restés en bas ; on les entendait causer et s'agiter au premier étage. Ils avaient même allumé une lumière, dont le reflet rougeâtre s'échappait par les fentes des volets. Robillard avança la tête dans l'intérieur de la maison.

Le rez-de-chaussée était à peine éclairé par le faible rayon lumineux, qui partait du haut d'un escalier en bois mal équarri. Le pitre finit néanmoins par y distinguer, comme dans la pièce supérieure, des appareils qu'il jugeait être en usage pour la photographie, des boîtes de verre, et, ce qui le frappa le plus, une petite presse à bras, semblable à celles employées par les imprimeurs avant l'inven-

— Il y a quelqu'un chez nous, s'écria-t-il impétueusement ; on nous épie... Prenez mon revolver sur la tablette, moi je vais...

Et sans attendre de réponse, il s'élança vers l'escalier, dont il descendit les marches quatre à quatre.

L'autre s'égosilla à le rappeler.

— Blaisot ! poltron stupide ! s'écria-t-il en riant ; ce n'est rien... quelque chien errant ou quelque chat sauvage qui sera entré par hasard.

Blaisot n'écoutait pas et continuait de dégringoler l'escalier.

Robillard n'avait eu garde de l'attendre. Voyant le résultat de sa témérité, il s'était hâté de quitter la maison et détalait au plus vite.

Malheureusement, il n'était pas facile de courir à travers les pierres et les broussailles qui hérissaient le sol dans ce lieu nouveau pour lui. Aussi, malgré son adresse et son agilité, butta-t-il contre une racine d'arbre et il tomba tout de son long.

(A suivre.)

Etude de M^e BRAC, notaire.

BEAU MOBILIER

A vendre aux enchères

Le DIMANCHE 3 AOUT et jours suivants, près la Pelouse, commune de Villebernier.

Beau meuble de salon, style Louis XVI; Castel Louis XV, pendules, glaces et bronzes; Chambres à coucher, chêne sculpté;

Tables en marqueterie et incrustations;

Piano et casier; Bonne literie, quantité d'excellent linge neuf;

350 pièces environ vaisselle en porcelaine et faïence décorée, verrerie et cristaux;

Nombre de pièces d'argenterie, services dorés et argent;

Bonne garde-robe d'homme, fusil, fleurets, cor, cuivrierie;

Et quantité d'autres objets dépendant de la succession bénéficiaire de M. SALMON.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

Etude de M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 27 juillet, à 1 heure, en l'étude de M^e BRAC,

PETITE PROPRIÉTÉ

Ayant rez-de-chaussée et trois chambres avec cabinet au 1^{er}.

JARDIN bien planté entouré de murs, d'une contenance de onze ares environ, sur la route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, ayant appartenu à M. ROGEREAU.

PETIT CHATEAU AVEC COMMUNS & CHASSE, de 210 hectares, commune de la Bruère, ligne de l'Etat Paris-Bordeaux.

A LOUER DE SUITE

Même pour une année.

S'adresser à M^e SERRUAU, notaire à Château-la-Vallière. (566)

A VENDRE

DEUX PETITS PONEYS

S'attelant ensemble ou séparément. S'adresser rue des Pâiens, 6.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE MALADIE

COMMERCE D'ÉPICERIE & Cirerie

Maison importante à Doué-la-Fontaine rue Foulon.

S'adresser à M. SENENTE, à Doué-la-Fontaine. (574)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, cave, cour, jardin. Service d'eau de Loire.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A Louer présentement

APPARTEMENTS FRAICHEMENT DÉCORÉS

Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n° 29. (434)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

BELLE MAISON

Entièrement restaurée

A Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18,

COMPRENANT :

Au rez-de-chaussée, deux grands salons, petit salon, vaste vestibule, petite salle à manger, cuisine.

Au 1^{er} étage, six chambres.

Au 2^e étage, trois chambres et greniers.

Cour intérieure, écurie, remise. Grandes caves voûtées.

Eau de Loire et gaz.

Cette maison est d'un revenu de 2,000 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (538)

A AFFERMER

POUR LE MOIS DE MARS 1891

La FERME de la MOUCHE

Située commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay.

Contenance : 30 hectares.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER de suite, pour cause de départ,

Belle Maison bourgeoise,

rue Nationale, n° 7, Cour, Jardins, Ecurie, sortie quai du Gaz, Eau de Loire et Gaz. Pour la location, s'adresser à la maison.

A VENDRE ensemble ou séparément,

Voitures, Harnais et Marchandises,

dans une sous-préfecture de Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

POUR NOËL PROCHAIN

Maison avec Magasin

Situés rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M^{me} BRINDEAU, à Sainte-Anne, ou chez M. MEYER, rue d'Alsace. (209)

A Louer présentement

DEUX MAISONS

Dont toutes les chambres sont parquetées, AVEC BOSQUETS, situées aux Rosiers, sur les bords de la Loire.

VUE SPLENDIDE.

S'adresser au bureau du journal.

Changement de domicile

La MAISON SAINTON-GUILLON est transférée rue Saint-Jean, 42.

MERCERIE EN GROS

Maison L. Vinsonneau

On demande un Apprenti.

BAINS DE MER

Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

A LOUER 2 CHALETS

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

Etude de M^e CHARON, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

à l'amiable

LA BELLE PROPRIÉTÉ

De Bironneau

Située communes de Bourgueil et Courléon,

Comprenant: deux corps de ferme, maison de garde, terres, prés, vignes, sapinières, landes, taillis, châtaigneraies et étangs; le tout d'un seul tenant et d'une contenance de 268 hectares environ.

Très belle Chasse à courre et à tir

Facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M. GIRARD, expert à Saumur, et à M^e CHARON, notaire. (570)

M. Boret-Lambault; à

Dampierre, se met à la disposition des Propriétaires pour le sulfatage des vignes, les soufrages et les incisions annulaires. (450)

UN ÉCRIVAIN ayant

fait ses preuves désire prendre la direction d'un journal conservateur en province.

MANUFACTURE

DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépiciér et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS

12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépiciér et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS: Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraine, etc.

Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours: aussi sont-elles très recommandées aux Dames.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre) Prix: 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée. Seul dépôt en France et ses Colonies: Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 2, Avenue des Champs-Élysées, 52 à Paris. DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

HUILE D'OLIVE DE NICE

Qualité extra, le demi kilog, 4 fr. 20; — par 5 kilos, 1 fr. 10, et au-dessus de 20 kilos, 4 fr.

VINAIGRE D'ORLÉANS, par vin, le litre, 0,70; — très vieux, 0,80.

EAU-DE-VIE BLANCHE, pour fruits, le litre, 1 fr. 50 et 2 fr.

KIRSCH et MARC de BOURGOGNE, 2 fr. et 2 fr. 50.

VIENT DE PARAÎTRE

LA GUERRE DE LA VENDÉE

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. Dézé, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal la *Mode illustrée*, désirent augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de *Mer Bleue*, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du *Torpilleur 29*, de *l'Alcyon*, de *Flot et Jusant* et de *Sauveteur*.

Le roman *Mer Bleue* est écrit spécialement pour la *Mode illustrée*; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Mael.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois, 7 fr. 50; six mois, 13 fr. 50; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOËL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnaires.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau. Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890 LE MAIRE,